

Avis adopté

Séance plénière du 11 janvier 2023

Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ?

Déclaration du groupe Alternatives sociales et écologiques

Le 7 novembre dernier lors de la COP 27 qui s'est tenue en Egypte, le Secrétaire général de l'ONU Antonio GUTERRES a sonné le tocsin en déclarant que « Face au réchauffement climatique et à ses impacts qui s'accroissent, l'humanité a un choix : coopérer ou périr. C'est soit un Pacte de solidarité climatique soit un Pacte de suicide collectif ». C'est un avertissement salutaire et aussi une invitation à agir vite, si nous ne voulons pas laisser aux générations futures une Terre inhabitable à cause de notre inconscience ou de notre égoïsme.

Nous pensons que cet avis pose les premiers jalons qui permettront de répondre à cette alerte et qu'il sera d'une grande utilité si les décideurs acceptent de s'en inspirer pour agir.

Parmi les 19 préconisations de l'avis, plusieurs nous paraissent essentielles pour tendre vers un changement de nos modes de vie et pour modifier notre vision du monde qui, selon nous ne devrait plus être fondée sur « l'avoir toujours plus », la concurrence, la compétition mais sur le bien-être, la solidarité et la coopération. Particulièrement, nous partageons celles qui prennent en compte la question centrale de la justice sociale, de la répartition des richesses mais aussi celle relevant d'une reprise en main de l'économie et de l'organisation du monde par la puissance publique. Car face aux bouleversements en cours et aux catastrophes qui s'annoncent, nous n'avons jamais eu autant besoin qu'aujourd'hui de cette réappropriation.

Il est urgent de prendre en compte et d'agir contre les inégalités sociales et de genre dans la conception des politiques de sobriété et dans les mesures visant à les faire connaître, afin de s'adresser aux différents publics dans leur diversité, en associant les personnes en situation de pauvreté. Il convient plus particulièrement :

→ D'engager une réforme de la fiscalité appliquée à la consommation, au carbone, intégrant les principes de progressivité et de redistribution, visant la limitation de l'empreinte carbone, et notamment celle des produits importés ;

→ D'organiser un débat national visant à définir les critères de répartition des efforts, et à inscrire la sobriété dans les politiques et la législation européennes afin de promouvoir une coordination et les ajustements nécessaires des politiques structurantes vis-à-vis des enjeux de sobriété (commerce, agriculture industrie, transports, recherche, développement et innovation, énergie/climat...), notamment au travers des prismes du marché intérieur, du droit de la concurrence et des traités de libre-échange.

Nous tenons à remercier l'administration et les membres de la Commission Environnement et tout particulièrement son rapporteur Albert Ritzenthaler, pour la qualité du travail effectué.

En accord avec le contenu de l'avis et ses préconisations, l'ensemble des membres de notre groupe l'a voté.